



Réseau national pour la sauvegarde et la promotion  
du patrimoine des sports et loisirs nautiques

**Bulletin de soutien et d'adhésion pour les organismes  
d'envergure nationale (personne morale)**

Nom .....

Représenté(e) par son(sa) Président(e),

Nom Prénom: .....

Siège social : .....

.....

.....

Courriel de contact : .....@.....

Soutient l'action du Carré des Canotiers, dont le siège social est situé au 11 Avenue de Diane 94340 JOINVILLE le PONT et représenté par son Président, Monsieur Michel Rioussset,

L'objet du Carré des Canotiers est (Article 2 des Statuts) :

- **Travailler en réseau avec les centres de recherches, les musées, les associations, les fédérations sportives et les personnes intéressées par le patrimoine des sports et des loisirs nautiques, tant au niveau local, départemental, régional, national qu'europpéen,**

- Rechercher, recenser, collecter et diffuser le patrimoine du canotage, des sports et des loisirs nautiques qui est constitué de bâtiments architecturaux, embarcations, accastillages, trophées, documents, etc...

- Recevoir les dons éventuels de tous documents et objets du canotage, des sports et des loisirs nautiques, les restaurer, les conserver et les exposer.

- Transmettre une histoire, préserver un patrimoine, offrir des pistes pour l'avenir d'une pratique et d'un territoire,

- Restituer l'atmosphère du « paradis marnais », faire en sorte que le public quittant le « Carré des canotiers » en soit imprégné.

(Publication au Journal Officiel du 11 décembre 2010)

Désire adhérer au « Carré des Canotiers » pour l'année 2018.

Signature et cachet :

Ci-joint, en règlement de ma cotisation un chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre du Carré des Canotiers. La cotisation pour 2018 est fixée à : 200 € (délibération de l'Assemblée Générale du 22 août 2014). Elle est adressée au : Carré des Canotiers, chez Michel Rioussset, 11 Avenue de Diane, 94340 Joinville-le-Pont. (Dés réception, un reçu sera adressé en retour)